

MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC/PUBLIC SERVICE ANNOUNCEMENT

Description sommaire : La Ville d'Ottawa met à jour les répercussions des mesures de maintien à domicile sur certaines installations et certains services au comptoir en personne.

La Ville met à jour les répercussions des mesures de maintien à domicile sur certains services en personne et certaines installations

Le 14 janvier 2021 – La Ville d'Ottawa a précisé la façon dont les nouvelles mesures de maintien à domicile de la province de l'Ontario modifieront l'accès du public à certaines de ses installations et entraîneront la suspension temporaire des services au comptoir en personne.

Le gouvernement provincial oblige tout le monde à rester à la maison, mais permet des exceptions pour des fins ou des activités permises, comme aller à l'épicerie ou à la pharmacie, obtenir des services de soins de santé, faire de l'exercice ou effectuer un travail qui ne peut pas être exécuté à distance.

Installations fermées et installations ouvertes :

- La Ville continuera d'offrir certains services durant le décret de maintien à domicile, notamment des programmes virtuels d'arts et de loisirs.
- Il n'y aura aucun accès public aux bâtiments administratifs, y compris le 100, promenade Constellation et la Place-Ben-Franklin.
- L'accès public à l'hôtel de ville sera limité au comptoir de ServiceOntario et au service municipal de garde d'enfants. Les comptoirs municipaux, comme ServiceOttawa, seront fermés à compter du vendredi 15 janvier 2021, à la fin du jour ouvrable, et seront ensuite offerts en ligne.
- Toutes les installations récréatives intérieures et les installations culturelles demeurent fermées au public, à l'exclusion des centres de répit, des centres d'évaluation de la COVID-19, des centres municipaux de services de garde d'enfants (de 0 à 4 ans), des programmes de loisirs inclusifs et des programmes avant et après l'école lors du retour en classe des écoles primaires.
- Les installations de la Bibliothèque publique d'Ottawa demeurent fermées, y compris le bibliobus, mais continueront d'offrir des services sans contact.

Les patinoires extérieures et les sites de glissade restent ouverts

Les patinoires extérieures – communautaires et réfrigérées – ainsi que les sites de glissade resteront ouverts tout en continuant d'être soumis à la restriction actuelle de capacité de 25 personnes et à l'exigence relative au port du masque, qui sont décrites dans le décret émis par le médecin chef en santé publique d'Ottawa. Les résidents pourront continuer d'utiliser les patinoires réfrigérées extérieures à l'aide du système de réservation en ligne sur ottawa.ca/patinage.

On rappelle aux gens qu'ils doivent se tenir à une distance de deux mètres des autres et porter un masque dans les zones accessibles au public qui se trouvent à moins de 15 mètres (50 pieds) de distance du bord de la surface de la glace. Même s'il n'est pas obligatoire pendant le patinage, le port du masque est recommandé par SPO pour obtenir une protection accrue.

Conformément aux règlements provinciaux, tous les sports d'équipe sont interdits, et la Ville a décrété qu'il est seulement possible de patiner sur la glace des patinoires et que l'utilisation de bâtons de hockey, de rondelles, de balles et de tout autre équipement sportif n'y est pas autorisée.

Les services en personne temporairement suspendus comprennent les suivants :

- Les centres de service à la clientèle de l'hôtel de ville et de la Place-Ben-Franklin (100, promenade Centrepointe) et les comptoirs des Services du Code du bâtiment. Les Centres de service à la clientèle suspendront les services actuels fournis au comptoir qui passeront à la prestation en ligne. Les Services du Code du bâtiment vont passer à un autre format, notamment les services par la poste, les soumissions électroniques, par téléphone, etc.
- Le palais de justice jugeant les infractions provinciales, situé au 100, promenade Constellation, à Nepean, demeurera fermé.

- Le Centre pour l'enfant et la famille ON y va restera fermé pendant le confinement en vigueur;
- Le Centre de permis d'entreprise au 735, avenue Industrial est ouvert pour le dépôt de documents seulement. Les clients peuvent téléphoner au 613-580-2424, poste 12735 ou envoyer un courriel à permisdentreprise@ottawa.ca.

Les services modifiés comprennent les suivants :

- Les plaintes relatives au stationnement non autorisé sur des propriétés privées continueront de nécessiter de nouvelles procédures électroniques pour la preuve d'autorité.
- Les résidents qui souhaitent bénéficier d'une aide financière sont priés de composer le 3-1-1 et de choisir l'option 4 pour accéder aux Services sociaux afin d'obtenir de l'information sur l'ensemble des programmes et des services.
- Les gens ne peuvent pas visiter les bureaux d'Emploi et services sociaux. Toutefois, ils peuvent communiquer avec les membres du personnel par téléphone, par courriel ou par la poste de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.
- Les prestataires d'Ontario au travail n'ont pas à déposer de documents, y compris les états de déclaration de revenus. Ces documents peuvent être remis au travailleur social à une date ultérieure.
- Les [programmes virtuels d'arts et de loisirs](#) seront offerts, et l'inscription commence le 14 janvier à 21 h.

Application des règlements sur le stationnement

Afin de soutenir les personnes restant à la maison pendant l'application de ces mesures provinciales, les Services des règlements municipaux n'émettront pas d'avis de dépassement de la durée de stationnement dans les rues où les limites ne sont pas affichées. Toutes les autres restrictions de stationnement qui assurent la sécurité et la mobilité demeurent en vigueur, notamment les interdictions de stationnement en raison d'accumulation de neige, les zones d'arrêt interdit, de stationnement interdit, les voies réservées aux pompiers, les espaces de stationnement accessible et les règles entourant les trottoirs, les entrées de cour et les bornes-fontaines.

Obtenir des services ou effectuer des transactions en ligne ou par téléphone

Bien que nos services au comptoir demeurent suspendus, les résidents peuvent obtenir certains services, effectuer des paiements et procéder à des inscriptions en ligne, par téléphone ou par chèque. Veuillez communiquer avec la personne responsable à la Ville avant d'envoyer un chèque par la poste.

Les résidents peuvent se rendre à monservice.ottawa.ca pour payer leurs factures d'eau et leurs impôts fonciers provisoires. Si vous n'avez pas de compte, l'inscription est simple – il vous suffit de vous inscrire avec votre courriel. Une fois inscrit, vous aurez besoin de votre numéro de compte ou numéro du rôle pour payer votre facture.

Les factures de la ville peuvent être acquittées par d'autres [modes de paiement](#) en plus des comptes monservice.ottawa.ca, qui comprennent :

- Payer par carte de crédit ou de débit en ligne à ottawa.ca
- Payer par l'intermédiaire de votre institution financière en créant un numéro de payeur sur l'application mobile de votre institution ou par l'intermédiaire d'un guichet automatique
- Payer par téléphone avec votre institution financière
- Envoyer le paiement par la poste

Les résidents peuvent également accéder à de nombreux autres services en ligne. Vous n'avez pas besoin de vous rendre en personne dans un centre de service à la clientèle pour :

- Enregistrer ou renouveler l'enregistrement d'un animal de compagnie

- Demander ou renouveler un permis de feu en plein air
- Payer une contravention de stationnement ou une contravention pour infraction au Code de la route
- Rechercher les demandes de prolongation ou de réouverture
- Demander un permis d'entreprise pour les services d'alimentation
- S'inscrire à de futurs programmes de loisirs
- Charger et gérer une carte Presto

La Ville d'Ottawa remercie tous les résidents et toutes les entreprises de la patience, de la gentillesse et de la détermination dont ils font preuve pour aider à freiner la propagation de la COVID-19 et à sauver des vies. Le taux de propagation est à un point dangereux. Nous devons former une collectivité solidaire en respectant la distanciation et toutes les mesures et en mettant en pratique l'ensemble des mesures de prévention.

Pour en savoir plus sur les programmes et les services de la Ville, veuillez consulter ottawa.ca ou appeler au 3-1-1 (ATS : 613-580-2401). Vous pouvez aussi nous suivre sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).